



Le Médiateur national du crédit en Occitanie les 10 et 11 avril 2025

Frédéric VISNOVSKY a participé à des réunions à Montauban le 10 avril, à l'invitation de Michèle BROGI, directrice départementale de la Banque de France du Tarn et Garonne, et à Narbonne le 11 avril, à l'invitation d'Anne MORIZE, directrice départementale de la Banque de France de l'Aude.

Il est intervenu dans des réunions avec les banques des deux départements. Il a également participé à une réunion organisée à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aude, réunissant des chefs d'entreprises et les différents acteurs de l'accompagnement des entreprises.

Au cours de ces réunions, il a notamment présenté la mission confiée à la médiation des entreprises et à la médiation du crédit afin de faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté autour de la [boîte à outils du dirigeant](#).

Frédéric VISNOVSKY a ainsi pu échanger avec les acteurs des deux départements sur les constats dressés à l'issue de cette mission ainsi que sur les recommandations formulées, en abordant également un certain nombre de points précis :

- La dynamique entrepreneuriale dans le Tarn et Garonne et dans l'Aude et notamment la nécessité de bien prendre en compte, dans l'accompagnement des entreprises, la situation de celles, très nombreuses, qui cessent volontairement leurs activités.
- Un bilan de l'activité de la médiation du crédit et un rappel de l'engagement des banques d'informer les entreprises de la possibilité de saisir la médiation du crédit en cas de refus de crédit.
- Un bilan sur le remboursement des Prêts Garantis par l'État.
- Les trois axes prioritaires identifiés à la suite de la mission :
 - Éviter d'aggraver la situation financière des TPE-PME qui sont pénalisées par de mauvais comportements de paiement, via une évolution des sanctions pour les mauvais payeurs, qui pourrait être expertisée (éventuellement en pourcentage du chiffre d'affaires et non plus plafonnées à 2 millions d'euros).
 - Renforcer l'articulation des différents acteurs permettant des actions coordonnées afin d'assurer une meilleure orientation des entreprises en créant des dynamiques conjointes territoriales entre les acteurs de l'accompagnement.

- Faire évoluer les dispositifs en prévoyant des informations systématiques des entreprises sur les dispositifs disponibles, dès la création ou lors de tout incident détecté par les différents acteurs, notamment les experts comptables et les banques lorsqu'elles estiment qu'une entreprise présente un risque de défaut de paiement.

Retrouvez ses interventions :

- Réunions avec les banques : La médiation du crédit, les Prêts garantis par l'État, accompagner les entreprises
- Réunion à la CCI Aude : Comment mieux accompagner les entreprises face aux difficultés